



ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

Participez à l'essor culturel

Mettez vos projets en valeur!

MISE EN CANDIDATURE

Date limite pour soumettre une candidature : le 31 mai 2008

Pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le concours des prix Essor est l'occasion d'apprécier la qualité, le travail et la passion des pédagogues, des artistes et des responsables scolaires pour les jeunes.

Par ailleurs, l'intérêt que suscite le concours depuis son lancement confirme la volonté de plus en plus croissante de ces personnes de mettre sur pied des projets novateurs de différents types et de les diffuser. Ne laissez pas passer l'occasion de vous faire connaître. Que vous soyez dans les grands centres ou en région éloignée, que votre école soit petite ou grande, les projets de qualité – petits ou grands – se remarquent!

OBJECTIFS DU CONCOURS

En reconnaissant des projets disciplinaires et interdisciplinaires qui sont à la fois éducatifs, artistiques et ouverts au partenariat et à la collaboration, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que leurs partenaires visent à :

- promouvoir la prise en compte des orientations et des valeurs éducatives proposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du nouveau pédagogique;
- promouvoir la collaboration et la concertation entre des personnes des milieux scolaire, artistique et culturel afin d'intégrer la dimension culturelle à l'école;
- promouvoir l'importance des disciplines artistiques enseignées à l'école, à savoir l'art dramatique; les arts plastiques; les arts plastiques et la communication; la danse; et la musique;
- promouvoir l'importance d'une formation artistique et culturelle de qualité;
- faire connaître la qualité et l'excellence des actions menées par les enseignantes et les enseignants au regard du développement de l'élève.

PRIX

PRIX RÉGIONAUX

DEUX PRIX RÉGIONAUX SÉLECTIONNÉS À PARTIR DE QUATRE CATÉGORIES

- Deux bourses de **500 dollars** offertes par **Hydro-Québec**
- Deux bourses de **1 500 dollars** offertes **conjointement** par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport** et le **ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**
- Deux bons-cadeaux de **500 dollars** offerts par **Yamaha Canada Musique limitée**

Dans chacune des onze régions desservies par les directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, des bourses totalisant 2 000 dollars et un bon-cadeau de 500 dollars seront offerts pour récompenser chaque projet gagnant d'un prix régional Essor 2008.

Note : Compte tenu des objectifs du concours des prix Essor et des conditions visant plus particulièrement l'éducation artistique et culturelle à l'école, il se peut qu'aucun projet ne soit primé dans une région ou qu'un seul projet le soit.

QUATRE CATÉGORIES DE PRIX RÉGIONAUX

Les catégories suivantes ont été établies dans le seul but de mettre en valeur un aspect pour lequel un projet se distingue plus particulièrement. Tous les projets ayant remporté un prix régional sont admissibles à l'un ou l'autre des prix nationaux Essor 2008.

Catégorie Innovation

Un projet qui témoigne d'une recherche évidente de diversité et d'originalité au regard de sa structure organisationnelle, du contexte, du contenu et des activités qui le composent.

Catégorie Partenariat

Un projet qui encourage divers types de partenariat (communautaire, culturel, scolaire, professionnel, etc.) et qui démontre que ces collaborations sont fructueuses et dynamiques. De plus, ces collaborations devraient contribuer à améliorer la qualité des apprentissages généraux, artistiques et culturels des jeunes.

Catégorie Rayonnement

Un projet qui a eu un impact significatif sur la communauté restreinte ou élargie et dont les effets peuvent se manifester dans diverses sphères de la population, tant chez l'élève que dans la collectivité. Le projet doit avoir une incidence certaine sur la promotion des arts et de la culture dans différents milieux.

Catégorie Pédagogie

Un projet qui se distingue par la qualité de son approche pédagogique tout comme par les stratégies et les moyens mis en place pour assurer un développement culturel et artistique optimal chez les élèves.

PRIX NATIONAUX

LE GRAND PRIX NATIONAL ESSOR 2008

- Une bourse de **7 000 dollars** offerte par **Hydro-Québec**
- Un piano Yamaha d'une valeur de **7 000 dollars** offert par **Yamaha Canada Musique limitée**

Parmi les projets ayant remporté un prix régional Essor 2008, la bourse est remise au projet qui se démarque au point de vue de l'originalité et du caractère novateur des différents aspects du projet; du partenariat entre les milieux scolaire et extrascolaire; de la qualité et de la diversité de l'ensemble des activités; et des effets sur la communauté scolaire et extrascolaire. Les projets ayant déjà remporté le grand prix national Essor ne sont pas admissibles à cette catégorie de prix.

LE PRIX RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE 2008

- Une bourse de **3 500 dollars** offerte par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Ce prix récompense, parmi les gagnants régionaux, un projet qui se distingue en ce qui a trait à la qualité des démarches disciplinaires; à la richesse des activités proposées liées au développement des compétences; à la pertinence des liens interdisciplinaires; à l'interaction dynamique entre les personnes liées au projet; et à la place centrale accordée à l'élève.

LE PRIX CULTURE-ÉDUCATION 2008

- Une bourse de **3 500 dollars** offerte par le **ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

Ce prix récompense, parmi les gagnants régionaux, un projet qui se distingue par la présence d'un partenariat actif et dynamique entre le milieu scolaire et les ressources du milieu culturel.

LE PRIX ISABELLE-AUBIN 2008

- Une bourse de **2 500 dollars** offerte par le **ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Ce prix récompense, parmi les gagnants régionaux, un projet qui se distingue par l'importance qu'il accorde à la contribution active des arts au cours de la réalisation du projet (rôles spécifique et complémentaire des disciplines artistiques dans le projet) et par la mise en valeur de la formation artistique offerte à l'élève (place de la formation artistique dans l'organisation pédagogique de l'école).

LE PRIX TÉLÉ-QUÉBEC 2008

- Une bourse de **1 500 dollars** et **une œuvre d'art** offertes par **Télé-Québec**

Ce prix récompense, parmi les gagnants régionaux, un projet qui se distingue par la présence d'activités liées à la promotion active des arts et de la culture à l'école ou par le rayonnement des arts et de la culture dans la communauté.

LE PRIX ÉDUCATION ARTISTIQUE 2008

- Des bourses totalisant une somme de **2 000 dollars** offertes par les **associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et des comités culturels scolaires**

Ce prix récompense, parmi les gagnants régionaux, un projet qui se distingue par son originalité et son caractère novateur au regard de différents aspects : la démarche disciplinaire; les approches pédagogiques; le type de participation des élèves; les activités; la contribution des différentes disciplines et formes d'expression concernées, etc.

Note : Vu les objectifs du concours, chaque bourse doit être utilisée à des fins éducatives pour assurer la continuité du projet ou pour faciliter la création d'une autre activité destinée au développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école.

SÉLECTION DES PROJETS GAGNANTS ET CÉRÉMONIES DE DÉVOILEMENT

Fin de l'année scolaire 2007-2008

- Sélection des gagnants régionaux

Automne 2008

- Sélection des gagnants nationaux

- Remise des prix régionaux

Dans chacune des onze régions se tiendra une cérémonie spéciale où sera dévoilé le nom des écoles remportant un prix régional Essor 2008.

Fin de novembre 2008

- Dévoilement des gagnants nationaux

Au cours du gala national Essor 2008, les six projets remportant les différents prix nationaux sont dévoilés. Cette cérémonie réunit des personnes représentant les milieux scolaire, artistique et culturel.

Note : Le Ministère considère la personne ayant authentifié le projet (personne ayant amorcé et conduit le projet) comme la représentante de l'école à l'occasion des différentes activités de remise de prix.

ÉVALUATION DES PROJETS

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- la conformité avec les conditions d'admissibilité des projets;
- la collaboration ou la participation active de l'un ou l'autre des partenaires suivants :
 - des enseignantes et enseignants d'autres disciplines;
 - des partenaires d'une ou de plusieurs écoles;
 - des parents;
 - des organismes des milieux artistique et culturel;
- la contribution active des arts dans la réalisation du projet;
- le respect de la démarche disciplinaire, des techniques propres à chacune des disciplines artistiques concernées en rapport avec les orientations et les valeurs éducatives présentes dans les programmes d'arts;

- la participation active, tout au long du projet, du plus grand nombre d'élèves possible, plus particulièrement celles et ceux qui sont inscrits et qui suivent des cours d'arts offerts dans la grille-matières de l'école;
- l'importance accordée au choix des éléments qui accompagnent les différentes réalisations artistiques qui ont lieu tout au long du projet : qualité des bandes sonores, du répertoire musical, dramatique ou chorégraphique, qualité des images, des décors, etc.;
- la qualité et la diversité de l'ensemble des activités qui constituent le projet;
- l'importance accordée au rôle essentiel des enseignantes et enseignants généralistes et spécialistes qui accompagnent les élèves tout au long du projet;
- l'originalité et le caractère novateur des différents aspects du projet;
- l'effet produit sur l'ensemble de la communauté scolaire et extrascolaire.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE SÉLECTION DES PROJETS

1^{re} étape : Vérification des dossiers soumis

La fiche de présentation et le dossier de mise en candidature sont analysés avant la tenue de la séance d'évaluation afin de vérifier si le dossier contient tous les éléments et les renseignements qui permettent au comité de sélection d'apprécier la conformité du projet avec les conditions d'admissibilité. Il est possible que la vérificatrice ou le vérificateur communique avec une personne responsable du projet pour obtenir certains renseignements complémentaires au dossier.

2^e étape : Sélection des gagnants régionaux

Un comité de sélection, composé de douze personnes issues des milieux scolaire, artistique et culturel, a le mandat d'évaluer les candidatures et de sélectionner les projets gagnants régionaux. Cette étape de sélection sollicite la collaboration de personnes représentant :

- chacune des quatre associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts;
- l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
- l'Association des comités de parents du Québec;
- le milieu culturel;

- les associations des directrices et directeurs d'école du Québec;
- les directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les directions régionales du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Une conseillère ou un conseiller pédagogique en matière d'arts fait aussi partie du comité.

3^e étape : Sélection des gagnants nationaux

À cette étape, le comité sélectionne les gagnants des prix nationaux parmi les projets régionaux gagnants. Cette étape de sélection nationale sollicite la collaboration de trois personnes supplémentaires représentant :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- Télé-Québec.

Note : Les décisions prises par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à la suite des recommandations du comité de sélection sont considérées comme finales.

VÉRIFICATION DE L'ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Le projet doit répondre à certaines conditions :

1. Il doit être conforme aux orientations et aux valeurs éducatives mises de l'avant dans les programmes d'études.
2. Il doit bénéficier de la contribution de l'équipe-école ou de la commission scolaire, ainsi que des organismes collaborateurs.
3. Il doit mettre en valeur au moins l'une des cinq disciplines artistiques.
4. Il doit se réaliser majoritairement à l'intérieur de l'horaire de l'école ou être un prolongement des cours d'arts donnés à l'école.
5. Les activités doivent s'effectuer en association avec l'enseignante ou l'enseignant d'arts et respecter les démarches disciplinaires propres aux disciplines artistiques concernées.
6. Il peut avoir été amorcé ou conçu au cours de l'année scolaire précédente, mais ses activités principales doivent se dérouler au cours de l'année scolaire 2007-2008.

7. Il doit être composé d'activités qui ont été amorcées au plus tard en février 2008 et dont l'aboutissement est prévu à la fin de l'année scolaire 2007-2008.
8. Le dossier de candidature doit respecter les directives précisées dans le Guide d'élaboration du document de mise en candidature.

Note : Le comité organisateur porte une attention particulière aux projets ayant déjà remporté un prix Essor afin de s'assurer que le projet soumis se distingue du projet gagnant antérieur.

Renseignements importants :

- La date limite pour présenter une candidature est le **31 mai 2008**.
- Divers regroupements de personnes peuvent présenter un projet :
 - une équipe représentant une école ou encore un groupe d'écoles primaires ou secondaires du secteur public ou privé;
 - une commission scolaire qui a élaboré un projet artistique et culturel avec la collaboration d'un comité culturel scolaire et de partenaires artistiques ou culturels.

- L'adresse où acheminer les documents **complémentaires** est la suivante :

Concours des prix Essor – Année scolaire 2007-2008
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 17^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

- Pour tout renseignement complémentaire :

Concours des prix Essor
Téléphone : 418 644-5240, poste 2538

GUIDE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE MISE EN CANDIDATURE

- Le document de mise en candidature doit être saisi (police Arial ou Times New Roman, 12 points) à **double interligne** (format **8,5 x 11po**). **Il doit être lisible sur PC et ne doit pas dépasser dix pages**. Le document doit être accompagné de la fiche de présentation. Aussi, afin de faciliter l'évaluation des dossiers, vous devez répondre aux questions de façon concise en **respectant l'ordre de présentation**. Bien sûr, la qualité du français est toujours très importante.
- Les points **A et B** nécessitent un traitement **succinct** alors que les points **C et D** doivent être **développés davantage**. Afin de répondre plus schématiquement aux points A et B, vous pouvez choisir de présenter certains éléments sous forme de tableaux.

A - Portrait de l'école

- 1) Présentez brièvement les principales actions entreprises actuellement ou antérieurement qui contribuent à promouvoir les arts et la culture.
- 2) Précisez le contexte socioculturel de votre école et le nombre d'élèves.
- 3) Présentez brièvement l'organisation pédagogique de l'enseignement des arts dans votre école. Par exemple, donnez des précisions sur les disciplines artistiques enseignées, la fréquence des cours, l'étalement dans les cycles, etc.

B - Participation des milieux scolaire ou extrascolaire associés au projet

Présentez brièvement :

- 1) les différents partenaires (personnes, équipe-école ou organismes) qui se sont joints au projet ainsi que la nature de leur collaboration (relationnelle, organisationnelle, administrative, pédagogique, etc.);
- 2) les commanditaires qui ont contribué au projet.

C - Présentation du projet

- 1) Résumez le projet en précisant les grandes étapes de sa réalisation.
- 2) Décrivez les principales activités liées au projet et les démarches disciplinaires associées.
- 3) Nommez les disciplines, artistiques ou autres, qui sont concernées par le projet.
- 4) Précisez le nombre d'élèves qui participent à chaque étape du projet.

- 5) Indiquez les moments pendant lesquels les activités se tiennent (pendant ou après les cours) et les lieux où elles sont tenues (par exemple, à l'école ou dans un centre culturel).
- 6) Précisez la période de réalisation du projet (par exemple, pendant une étape ou pendant toute l'année).
- 7) Précisez les rôles de l'enseignant et la contribution des ressources culturelles sur le plan pédagogique.
- 8) Précisez le rôle de l'élève sur le plan de l'apprentissage.
- 9) Précisez les objectifs éducatifs du projet en présentant brièvement les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise (par exemple, vous pouvez traiter de la dimension culturelle, de la participation active de l'élève, des compétences disciplinaires, des visées du domaine des arts).
- 10) Faire ressortir les éléments qui mettent particulièrement en lumière la cohérence, la qualité, la diversité ainsi que l'originalité du projet. Vous pouvez inclure des renseignements concernant la nature du projet, le contenu, la démarche, l'approche, etc.

S'il y a lieu :

- 11) Décrivez les liens interdisciplinaires développés dans le projet.
- 12) Si l'école a déjà gagné un prix régional Essor dans les trois dernières années, précisez ce qui distingue le projet du précédent par rapport aux compétences visées.
- 13) Si une partie du projet se déroule lors d'activités parascolaires, faites ressortir le lien de ces activités avec les cours d'arts offerts à l'école.

D - Effets du projet sur la communauté scolaire et extrascolaire

- 1) Donnez un ou plusieurs exemples qui démontrent des changements positifs (attitudes, comportements, intérêts, initiatives) survenus chez les élèves, les enseignantes et les enseignants, les partenaires ou dans la communauté.
- 2) Décrivez les mécanismes employés pour faire la promotion des arts.

Acheminement du dossier

1. Vous devez préparer un document qui présente le projet en suivant les directives du **Guide d'élaboration du document de mise en candidature** et **joindre la fiche de présentation** dûment remplie. Le document et la fiche de présentation doivent être acheminés par courriel à l'adresse suivante : politique-culturelle@mels.gouv.qc.ca. Assurez-vous de bien identifier ce document comme suit : **Essor 2007-08-Mise en candidature - Nom de l'école**.
2. Veuillez également transmettre par télécopieur la fiche de présentation dûment signée au 418 643-0056, à l'attention de M^{me} Claudine Hamel.
3. Vous devez envoyer **une copie** de toute documentation complémentaire présentant les différentes étapes d'élaboration du projet. Il peut s'agir, par exemple, d'un enregistrement numérique* (ne dépassant pas cinq minutes) ou encore d'un album de photos qui expose les moments les plus éloquentes du processus d'élaboration et du produit final. Il est préférable d'envoyer des copies plutôt que des œuvres originales.

* En ce qui concerne plus spécifiquement l'enregistrement numérique, assurez-vous qu'il soit lisible sur PC en format Quicktime ou Windows média, ou sur un lecteur DVD maison.

QUI SONT LES PARTENAIRES ET COMMANDITAIRES DU CONCOURS DES PRIX ESSOR?

Les partenaires :

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine s'associe avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le but, notamment, de favoriser l'ouverture du monde scolaire aux ressources du milieu culturel.

Ce ministère collabore plus particulièrement au concours en accordant, pour chacune des régions, une bourse récompensant un des deux projets gagnants d'un prix régional Essor dans l'une ou l'autre des catégories en liste et en offrant une bourse au gagnant du prix Culture-Éducation.

Les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et des comités culturels scolaires :

- la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec;
- l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques;
- l'Association Théâtre Éducation du Québec;

- le Regroupement québécois de la danse;
- l'Association québécoise des comités culturels scolaires.

Fidèles partenaires du concours des prix Essor depuis 1996, ces associations participent à la promotion du concours dans le milieu scolaire ainsi qu'à l'évaluation des projets présentés.

Télé-Québec, en conformité avec sa mission éducative et culturelle, collabore à la tenue du concours en offrant une bourse et une œuvre d'art au gagnant du prix Télé-Québec.

Les commanditaires :

Hydro-Québec, pour sa part, contribue aux bourses décernées aux projets gagnants de chaque région et au grand prix national Essor.

Yamaha Canada Musique limitée offre un chèque-cadeau pour récompenser les projets gagnants dans chaque région ainsi qu'un piano Yamaha pour le projet gagnant du grand prix national Essor.